

Modèle n° 2.

Nom du déposant : .....

N° du livret : ....

Dates des opérations	Nature des opérations. (Versement ou re- trait)	Sommes		Signature du déposant, ou du Secrétaire-trésorier et d'un témoin
		En toutes lettres	En chiffres	

**N° 465.** — *ARRÊTÉ* rendant exécutoire le rôle supplémentaire de Papeete pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1881.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu les articles 38, 39, 40 et 56 de l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes ;

Vu l'article 3 de l'arrêté de même date sur les contributions indirectes ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

**ARRÊTE :**

Art. 1<sup>er</sup>. Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire des contributions personnelle, urbaine et des patentes de la circonscription de Papeete pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1881, s'élevant à la somme de *mille quatre cent soixante-douze francs vingt et un centimes* ; savoir :

Contribution personnelle.....	20 00
— urbaine.....	12 00
— des patentes.....	1,440 21
<b>Total.....</b>	<b>1,472 21</b>

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 5 novembre 1881.

Signé : F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

*Le sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : G. PRIOUX.